

N° 99 > JUIN 2022

La lettre de parly2

Bulletin d'information et de liaison
des Copropriétaires et Résidents

Vive l'été !



Vie de la copropriété

- ▶ Bilan de l'Assemblée Générale du 2 juin 2022
- ▶ Augmentation des charges : Pourquoi ? Combien ? Comment ?

Actualités

- ▶ En route vers le futur énergétique

Vie de nos résidences

- ▶ Economies d'énergie
- ▶ Sécurité dans nos résidences

www.parly2.com



ENGIE Solutions, l'allié durable de la copropriété de Parly 2 en faveur de la décarbonation du territoire.

Au quotidien, une équipe de 8 personnes œuvre pour desservir en chauffage et en eau chaude sanitaire l'équivalent de 7 500 logements, ainsi que l'hôpital Mignot et plusieurs bâtiments communaux de la ville du Chesnay.

La lettre de Parly2 N°99
Éditeur : Association Parly.com
Local postal 376 - 78158 Le Chesnay-Rocquencourt cedex
Téléphone : 01 39 55 31 11
Email : parlycom@parly2.com - site web : www.parly2.com

Responsable de la publication : Marie Lecluse

Ont participé à la réalisation de ce numéro : Y. Cahin, F. Chesney, J.P. Chotard, A. Coquier, O. Dehaut, H. Duquesnoy, G. Descombes, M. Lecluse, J.F. Le Drian, A. PrévotEAU, M.F. Rivet.

Photos : Parly.com
Crédits photos : Shutterstock, Freepik
Illustrations : MARKETING TACTICS, Freepik
Publicités : CPH, ENGIE, CULINELLE, LOGGIARAMA, MBS, OPTIC 2000
Conseil et conception graphique : MARKETING TACTICS - 01 78 94 97 87
Imprimerie BIKOM
Ce document est imprimé sur Satimat Green 135g, papier certifié PEFC



Edito

Un nouveau mandat pour l'ensemble des bénévoles de la Copropriété, des Délégués au Conseil Principal et, de fait, un nouveau Bureau composé de 8 membres au sein duquel j'ai la charge et même la chance d'être Présidente.

Notre objectif est de travailler pour le bien-être de tous et la valorisation de notre patrimoine.

Dans cette période compliquée, cet objectif sera certainement difficile à atteindre mais il faut y croire.

La Lettre que vous allez découvrir doit vous donner de l'espoir.

De nombreux bénévoles réfléchissent à l'optimisation des conditions de chauffage. D'autres travaillent ardemment à la mise en place de la géothermie, une énergie vertueuse, et sur un nouveau contrat de chauffage pour 2025.

Pour réussir cette transition, la mobilisation et le soutien de chacun sont indispensables.

Comment ? Tout simplement par la participation de tous les copropriétaires au vote lors de l'assemblée ordinaire de juin puis en assemblée extraordinaire le 19 octobre portant sur la conclusion de la convention de chaleur et sur les modalités de participation à ce grand projet.

Un document de présentation sera distribué à chacun début septembre et une réunion d'information et d'échange aura lieu le 3 octobre (voir page 11).

Je crois en cet avenir et je vous demande d'adhérer à cette démarche qui nous allégera d'une partie des dépenses de gaz et fera de Parly2 la première copropriété reliée, à son initiative, directement à la géothermie. C'est une vitrine valorisante...

Bien entendu, il ne faut pas perdre de vue que la gestion courante continue et que tous les sujets méritent de l'attention et de la réflexion. Les augmentations de charges sont une des préoccupations majeures à court terme qu'il ne faut pas subir ; il est nécessaire de réfléchir aux économies possibles et la vigilance générale est de mise.

Au nom du Bureau, je vous souhaite un bon été et d'excellentes vacances !

▶ **Marie LECLUSE**
Présidente du
Conseil Syndical Principal

Nouveau Bureau du Conseil Syndical Principal de Parly2

Marie LECLUSE
Présidente
Résidence Orangerie



Anne COQUIER
Vice-Présidente
Résidence Monceau



Didier FONTAINE
Résidence St. Augustin



Yves CAHIN
Résidence Breteuil



Jean-Pierre CHOTARD
Résidence Maillot



Gérard DESCOMBES
Résidence Varenne



Frédéric CHESNEY
Résidence St. Germain



Hervelyne DUQUESNOY
Résidence Rivoli

Sommaire

COPROPRIETE - SYNDIC

- ▶ Bilan de l'Assemblée Générale du 02 juin p4
- ▶ Présentation de Jean-François LE DRIAN Directeur Délégué Habitation de Parly2 p5
- ▶ Les charges ont augmenté : Pourquoi ? Combien ? Comment ? p6
- ▶ Comparatif des charges de 15 grandes copropriétés p8

ACTUALITES

- ▶ Bornes électriques : infrastructures collectives de recharge p9
- ▶ En route vers le futur énergétique p10

INTERVIEW

- ▶ Simone PLAGNIOL, violoniste Parlysiennne p12

LA VIE DE NOS RESIDENCES

- ▶ Nos jardins au printemps p13

- ▶ Economies d'énergie : comportements individuels et pistes collectives p14
- ▶ Sécurité dans nos résidences p16

ASSOCIATIONS

- ▶ Présentation de Caméra Club, nouvelle association du Centre Culturel p18

BREVES / AGENDA

- ▶ Dates Saison piscines p19
- ▶ Dates Arrêt technique p19
- ▶ Assemblée Générale spéciale Géothermie p19



Bilan de l'Assemblée Générale du 2 juin : Syndicat Principal et SAIC

Retour au présentiel...

Ces deux dernières années, la crise sanitaire nous a contraint à tenir les assemblées générales du Syndicat Principal et de la SAIC sous la forme du vote par correspondance unique... Et vous aviez été nombreux à répondre « présent », malgré cette situation si particulière.

Cette année, retour au « présentiel », plus convivial et bien plus pratique pour les copropriétaires qui peuvent échanger directement et sans interface avec les élus et le syndic.

Pour ce nouveau millésime, la participation à ces deux assemblées s'est répartie comme suit :

Présents - Représentés - VPC

Syndicat Principal	50,09 %	(vs 59,90% en 2021)
SAIC	36,22 %	(vs 50,11% en 2021)

Ces participations sont inférieures aux années passées. Sur les 37 syndicats (36 résidences et le Garage G1), seuls 11 d'entre eux ont rassemblé plus de 50% des copropriétaires (de 51 à 76%), 26 en ont rassemblé moins de 50% dont 5 n'ont réuni que 33 à 38% des copropriétaires.

Les copropriétaires qui ne peuvent pas se déplacer doivent faire l'effort de transmettre leur pouvoir ou voter par correspondance. Certains projets sont abandonnés ou décalés dans le temps alors que la très grande majorité des copropriétaires présents ou représentés sont le plus souvent favorables aux résolutions présentées.

Pensez-y !

Si l'assemblée de la SAIC était conforme à ses habitudes (approbation des comptes, budgets, nomination au Conseil d'Administration), l'assemblée du Syndicat Principal était bien plus dense (33 résolutions vs 18 l'an dernier). Les principaux thèmes abordés pendant l'assemblée ont été :

- ▶ Les charges 2021, les budgets 2022 et 2023 (3 résolutions)
- ▶ Le renouvellement du contrat du Syndic SCC (4 résolutions)
- ▶ L'organisation du futur énergétique de la copropriété (1 résolution)
- ▶ Les relations « foncières » avec la Mairie (2 résolutions)
- ▶ Les travaux ... piscines (10 résolutions) ... tennis (1 résolution) ... centre culturel (1 résolution)
- ▶ Les travaux des tranches commerciales (3 résolutions)

Sur les 33 résolutions présentées, 32 ont été adoptées !

La dernière résolution n'a pas pu être mise au vote en raison d'un quorum très insuffisant.

Sur les 4 heures de réunion, 40% des débats ont été consacrés à l'augmentation importante des charges, essentiellement dues aux fortes augmentations du prix des énergies (gaz, électricité, tonne CO²). Il a beaucoup été question des économies à rechercher pour atténuer ces augmentations (isolation du bâti, doubles vitrages, renouvellement du contrat de chauffage, ...).

Les comptes 2021 ont été approuvés à 98,58%. Les copropriétaires ont également très largement suivi les recommandations du Conseil Syndical Principal (CSP) pour les budgets 2022 actualisés (95,12%) et 2023 (97,31%).

Le futur énergétique de Parly2 et plus particulièrement le recours à la géothermie, projet majeur sur lequel le Conseil Syndical et le Syndic travaillent depuis trois ans avec les experts qui les accompagnent dans cette réflexion, a été également au centre des échanges. Si les copropriétaires s'engagent sur le chemin de la géothermie (rendez-vous en octobre pour en décider), les Parlysiens bénéficieront d'un amortisseur important (plus de 60% de l'énergie nécessaire serait produite à partir de cette source d'énergie renouvelable). La valorisation du patrimoine s'en ressentira positivement par comparaison aux autres copropriétés qui seront, elles, pleinement exposées à la hausse du prix des énergies.

Les dix résolutions « piscines » ont été adoptées **(71 à 94% de suffrages favorables)** tout comme les résolutions « tennis » **(82%)** et « centre culturel » **(87%)**. Les Parlysiens continuent d'entretenir et de valoriser leur patrimoine collectif.

Les deux résolutions « foncières » intéressent également la municipalité ont été amplement approuvées (95 et 98% des suffrages exprimés).

Le Syndic (SCC) a été réélu pour 3 nouvelles années. Les copropriétaires ont également approuvé (98% des suffrages exprimés) les 4 résolutions aboutissant au renouvellement du contrat à commencer par le maintien de l'organisation spécifique de la copropriété (98,74%), induisant la mise en place d'un contrat de syndic adapté à cette situation particulière. Nous vous remercions pour cette confiance renouvelée.

Rendez-vous cet automne, pour décider du futur énergétique de la copropriété... Ainsi que pour les assemblées générales des syndicats secondaires où nous aurons plaisir à vous y rencontrer.

▶ **Le Syndic
Olivier DEHAUT
Jean-François LE DRIAN**

Jean-François LE DRIAN succède à Jean-Philippe MOUGEOT

Au cours de ce premier semestre, Jean-Philippe MOUGEOT, Directeur Délégué Habitation SCC à Parly2 a annoncé son départ, remerciant les membres du CSP pour leur écoute tout au long des 3 années de son exercice.

Ainsi, lors de sa dernière participation au CSP, il s'est exprimé en ces termes : « **La gestion d'une copropriété unique comme Parly2 est une expérience très enrichissante, de par la dimension humaine qu'elle revêt et la diversité des dossiers et sujets traités.** »

Après avoir dit sa satisfaction d'avoir pu collaborer avec deux Bureaux du CSP, le Groupe de Travail Futur Energétique, des prestataires, les personnels et les équipes de la Gérance, il a adressé toute sa reconnaissance à Olivier DEHAUT, Directeur Adjoint Délégué Habitation SCC, pour la qualité de la collaboration professionnelle partagée.



Jean-Philippe MOUGEOT

Lors de sa dernière réunion, Jean-Philippe MOUGEOT a introduit son successeur, lequel s'est présenté.

Jean-François LE DRIAN dispose d'une formation scientifique et juridique l'ayant conduit à l'obtention d'un DESS en droit des affaires et du diplôme de juriste conseil en entreprise (DJCE).

Évoluant depuis 16 ans dans le secteur de l'administration de biens, il a d'abord occupé les postes de juriste d'affaires, gestionnaire de patrimoine, chargé d'affaires dans l'industrie pharmaceutique, puis de directeur copropriété et responsable juridique, de dirigeant de cabinets d'administration de biens et enfin de directeur copropriété au sein d'une structure FONCIA d'une cinquantaine de collaborateurs.

Lorsque le poste lui a été présenté, il a été immédiatement séduit par les spécificités de Parly2, ses enjeux - et particulièrement le projet géothermique. Aujourd'hui, il demeure très motivé par sa mission. Nous lui souhaitons bienvenue et une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.



Jean-François LE DRIAN

Les charges ont augmenté ! Pourquoi ? Combien ? Comment ?

Fin mars, les copropriétaires ont reçu un appel de charges plus élevé qu'au 1^{er} trimestre. Le Syndic-Gérance prévenait, dans son courrier d'accompagnement, que les appels de fonds des 3^{ème} et 4^{ème} trimestres subiraient eux aussi de fortes augmentations.

Pourquoi ?

Les dépenses de chauffage et de production d'eau chaude représentent environ 50% des charges du Syndicat Principal. **En 2021, le prix du gaz s'est envolé au 4^{ème} trimestre**, hausse entretenue par les incertitudes liées à la crise Ukrainienne de ce début d'année. Tous les experts consultés s'accordent à dire que le prix du gaz ne redescendra pas (de sitôt) aux niveaux d'avant 2021. Le prix de l'électron a quant à lui doublé depuis début 2021 et celui de la « Tonne CO² », qui compense les émissions de gaz à effet de serre (GES), a quadruplé à la même période. Toutes ces hausses n'étaient pas prévisibles début 2021 lorsque le budget 2022 a été élaboré. Le budget voté est donc largement insuffisant pour faire face aux dépenses énergétiques de l'exercice et **les représentants de la copropriété et leurs conseils n'ont pas eu d'autre choix que de proposer (AG SP 2022) une révision du budget.**

Combien ?

Sur la base des coûts réels constatés entre octobre 2021 et mars 2022 et sur les perspectives d'évolution du prix du gaz d'ici la fin de l'année, l'insuffisance a été calculée au plus juste et **le besoin pour compléter le budget a été évalué à 3.272.000 €.** Il a été tenu compte de toutes les économies possibles, à périmètre constant de fonctionnement, pour être au plus près de la réalité.

Comment ?

Le montant présenté ci-dessus a été réparti sur trois phases (avril-juillet-octobre) et a été calculé par vos représentants pour équilibrer au mieux les charges supplémentaires. Il se décompose comme suit :



Maîtrise des Charges ?

Réduction des Dépenses ?

Les Parlysiens se sont ainsi vus rattrapés par la crise comme partout en France et dans le monde... mais sans doute moins qu'ailleurs car, depuis plusieurs années et grâce à une stratégie énergétique élaborée par les Conseillers Syndicaux qui se sont succédés, la facture, bien que très importante, est moins lourde pour Parly2. **Le réseau de chaleur de Parly2 est en effet parmi les moins chers de France** et l'ensemble des charges de la copropriété est particulièrement bien maîtrisé par ses acteurs (cf. l'article sur la comparaison des charges, page 8). La copropriété a su investir dans des équipements de haut niveau (Turbine à Gaz produisant de l'électricité revendue à prix subventionné à EDF), entretenir ses installations, choisir les prestataires les plus qualifiés, se faire conseiller par des experts et obtenir ainsi le meilleur rendement possible de nos installations.

Un petit coup d'œil dans le rétroviseur permet de le vérifier facilement :

En 2001, l'ensemble du poste chauffage (contrats d'exploitation et de conseil, garantie totale, travaux, électricité, gaz, eau chaude et conseil) coûtait **4,8M€.**

En 2019, ces mêmes postes de charges totalisaient **4,7M€.** Sur ces vingt années, la facture est montée jusqu'à 7,4M€ mais est descendue plusieurs fois sous les 5M€. Et en 2020, ce sont des investissements importants (628k€) qui ont fait grimper la facture au-delà de ce montant.



Les copropriétaires auront pu constater, à l'Assemblée Générale du 2 juin 2022, que le budget 2023 est inférieur au budget actualisé 2022. Pourquoi ? Comment ? La copropriété achète une partie de son gaz sur des contrats à terme. Et les pronostics des experts montrent une tendance légèrement baissière. Il en a été tenu compte dans l'évaluation du budget.

Vos représentants vont plus loin en travaillant depuis plusieurs années sur le futur énergétique de la copropriété et en vous proposant des travaux sur le bâti (cf. l'article page 14) et en mettant sur pied le projet Géothermie dont Parly2 sera l'un des éléments clefs (cf. l'article en page 10).



DOUCHES



FUITES

Par ailleurs, le Conseil Syndical et le Syndic étudient ensemble toutes les solutions qui permettraient d'atténuer les dépenses de la copropriété. Certaines relèvent aussi du comportement de chacun, à commencer par la **consommation d'eau individuelle** qui représente environ **5M€ chaque année...** Vous pouvez agir facilement : préférez les douches, utilisez les programmes « éco » de vos lave-linge et lave-vaisselle, surveillez et entretenez vos installations privatives grâce au contrat AQUAGEST inclus dans vos charges (des milliers de m³ sont perdus chaque année à cause des robinets et chasses d'eau qui fuient), limitez les arrosages, choisissez des plantations peu consommatrices d'eau, etc.

Bouclier Tarifaire sur le prix du Gaz

Face aux fortes augmentations du prix du gaz, le gouvernement a mis en place un « bouclier tarifaire » pour en atténuer l'impact sur les particuliers. Un décret (10 avril) a étendu le dispositif aux copropriétés. Le Syndic a effectué les démarches requises auprès de l'opérateur désigné (ENGIE pour Parly2) afin d'obtenir l'aide annoncée dont le montant est encore inconnu, au moment où nous écrivons ces lignes.

▶ **Anne COQUIER (CSP) et Olivier DEHAUT (Syndic)**

SPÉCIALISTE DES CUISINES DE QUALITÉ DE PARLY 2

SAVOIR-FAIRE FAMILIAL DEPUIS 1981



ARCHITECTES
D'INTÉRIEUR
WWW.CULINELLE.FR

Culinelle

4 & 29 RUE DE VERSAILLES
78150 LE CHESNAY
01 39 55 22 41

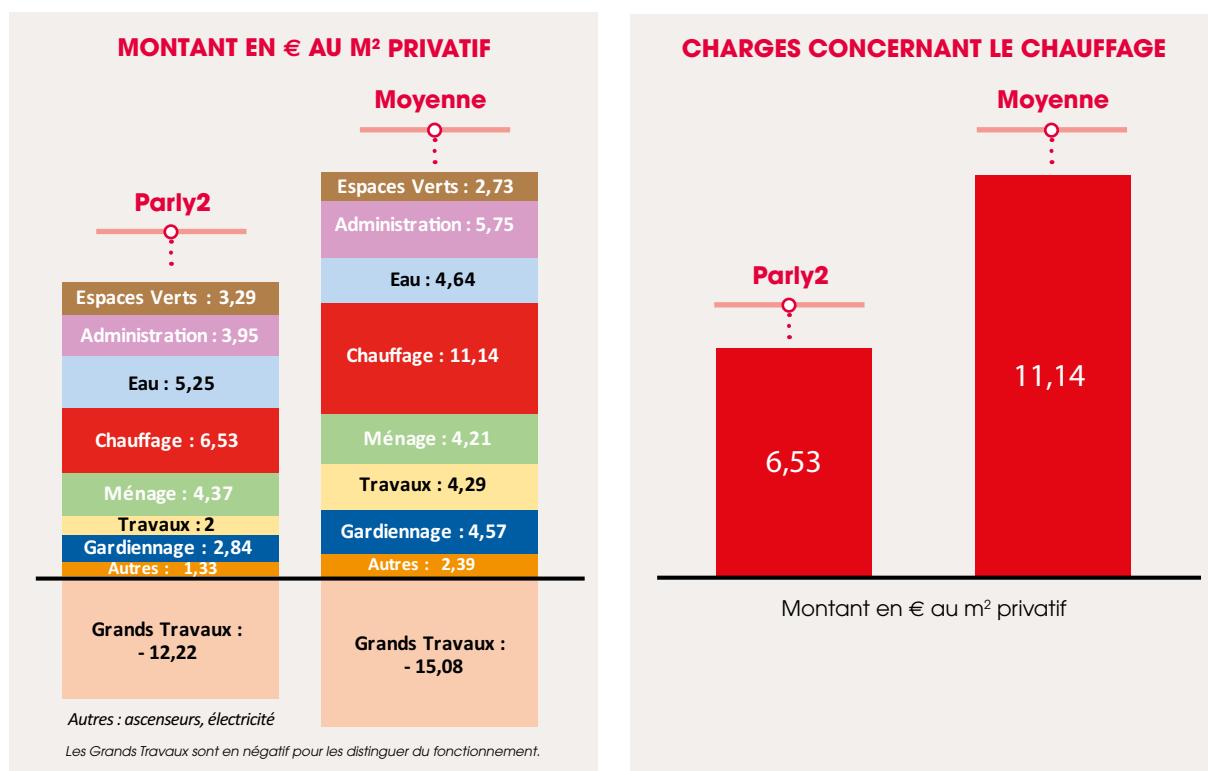
Comparatif de charges de 15 grandes copropriétés



La commission des charges de l'Union des Syndicats des Grandes Copropriétés a rendu son comparatif de charges pour 2020.

Quinze grandes copropriétés de l'Ouest Parisien ont répondu, dont Parly2.

Le comparatif des charges 2018 vous a été présenté en janvier 2021 (lettre n°96). Vous pouvez constater qu'en 2020 et pour les postes les plus importants, les montants des charges de Parly2 restent nettement inférieurs par rapport à la moyenne des grandes copropriétés. Le poste Chauffage est quasiment deux fois moins élevé pour Parly2 par rapport à la moyenne. Oui, votre copropriété est bien gérée !



▶ Anne COQUIER (CSP)

Loggiarama

28240 - LES CLAYES SOUS BOIS **VITRERIE - MIROITERIE**

DEPUIS LA CRÉATION DE PARLY2

QUALITÉ - RAPIDITÉ & EXIGENCE
Pour le professionnel et le particulier

MIROIRS - DOUBLES VITRAGES
DÉCOUPE DE VERRE - LOGGIAS
MAGASINS - VÉRANDAS
BOW-WINDOW
ALU - PORTES COULISSANTES
VOLETS ROULANTS - STORES INT/EXT

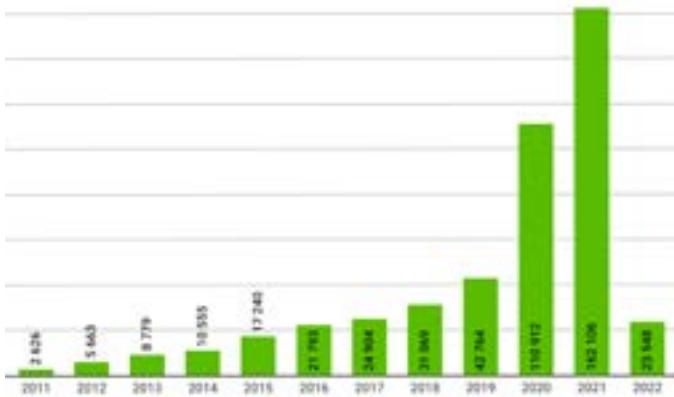


LOGGIARAMA : 6 rue du Président Kennedy, Z.I. du Chêne Socler - 78340 Les Clayes Sous Bois - Tél : 01 30 07 56 84 - Fax : 01 30 79 03 41
Email : loggiarama@wanadoo.fr - www.loggiarama.fr

Bornes électriques : infrastructures collectives de recharge

Depuis plusieurs années, le marché des véhicules électriques et des véhicules hybrides rechargeables est en pleine croissance. Alors qu'en 2020, les ventes sur ces deux segments représentaient 9,73 % des nouvelles immatriculations, ce taux a atteint 18,3 % sur 2021. La fin annoncée de la vente des véhicules thermiques en 2035 devrait entretenir cette évolution.

Evolution des immatriculations des véhicules électriques en France



Dans l'esprit de l'accord de Paris du 12 décembre 2015 et du Pacte vert pour l'Europe, des lois et des décrets ont été promulgués pour accompagner et encadrer cette transition.

Quels impacts pour les copropriétés ?

- 1. Le droit à la prise :** celui-ci a été renforcé, précisé et conditionné par la communication obligatoire de descriptifs précis et d'une convention d'intervention. Le syndic pourra cependant s'y opposer en cas de décision de l'assemblée générale des copropriétaires de réaliser une installation collective **dans un délai raisonnable**.
- 2. L'assouplissement des règles de majorité :** dans le cas des solutions sans investissement pour la copropriété, qu'elles soient mises en œuvre par ENEDIS ou par une société privée, seule la majorité simple est requise.
- 3. L'obligation de présenter une étude de faisabilité** portant sur l'adéquation des installations de recharge aux installations électriques existantes, avant le 1^{er} janvier 2023.



Méthode et projet pour la copropriété de Parly2

Plus de 6000 emplacements de stationnement pour lesquels il convient de prévoir une infrastructure collective de recharge, avec ses cheminements, ses points de livraison de sorte que chaque borne de recharge puisse disposer d'une puissance de 7,4 kW et d'un comptage individualisé.

Afin de répondre à l'obligation de réaliser **l'étude de faisabilité**, de structurer et d'optimiser ce projet, conformément à la décision du Conseil Syndical Principal, la société **ALTERNET** a été missionnée et la société **ENEDIS**, sollicitée.



Des impératifs importants devront être respectés, notamment :

- ▶ L'identification exhaustive des contraintes techniques et des coûts.
- ▶ La production d'une présentation claire et chiffrée permettant aux copropriétaires de choisir en connaissance de cause entre plusieurs alternatives.
- ▶ Le respect de l'harmonie de l'ensemble immobilier Parly2.

▶ **Jean-François LE DRIAN**
Directeur Délégué
Habitation SCC

En route vers le futur énergétique

La géothermie, une opportunité pour le réseau de chaleur Parly2.

En septembre 2020, dans la Lettre de Parly2 n°95, les copropriétaires ont été informés pour la première fois de l'existence du Dogger, cette nappe géothermique située entre 1500 et 2000 mètres qui passe sous les pieds des Parlysiens ainsi que de l'opportunité d'exploiter sa chaleur, grâce à un dispositif d'extraction de l'énergie géothermique.

Aujourd'hui, ce dossier progresse dans le respect du calendrier initial, **pour une mise en service prévue à l'automne 2025.**

Formellement, il devrait se concrétiser par des votes, au sein des organes délibératifs du Conseil Départemental des Yvelines, de la commune du Chesnay-Rocquencourt et de **l'Assemblée Générale extraordinaire de la copropriété de Parly2 qui aura lieu le 19 Octobre 2022.**

Le réseau de Parly2 en route vers la transition énergétique et écologique

Dans un contexte de hausse inédite du prix des énergies et d'instabilité géopolitique, l'approvisionnement énergétique, à long terme, de la copropriété de Parly2 est un enjeu vital. La recherche de solutions assurant l'autonomie énergétique de la copropriété, respectueuse de l'environnement est une nécessité absolue.

Dans ce domaine, Parly2 a toujours adopté une posture pro-active afin de faire bénéficier les copropriétaires de dispositifs contractuels uniques. Ainsi, depuis plus de vingt ans, la copropriété bénéficie des termes avantageux de la cogénération.

Il y a deux ans, la fin des dispositifs de soutien à la cogénération au gaz naturel, principalement l'obligation d'achat imposée à EDF, a été annoncée. En 2025, la copropriété sera privée de ce régime qui lui aura permis de réduire sa facture énergétique sur plusieurs décennies.

Face à cette nouvelle donne, le Groupe de Travail « Futur énergétique », composé de plusieurs copropriétaires, en partenariat avec ENGIE Solutions, EGIS et ENERGIE & SERVICE, travaille depuis bientôt trois ans à sélectionner et à faire émerger la meilleure solution de fourniture de chaleur pour la copropriété. C'est-à-dire, une énergie fiable, stable, économiquement avantageuse et vertueuse.

Progressivement, le choix de la géothermie s'est imposé comme une évidence.

La géothermie, une opportunité pour Parly2

La géothermie est une solution d'avenir notamment pour les raisons suivantes :

- ▶ la Région Ile-de-France présente un contexte géologique propice grâce à la présence d'une nappe d'eau chaude, le Dogger,
- ▶ la forte densité urbaine est favorable à l'exploitation de réseaux de chaleur,
- ▶ l'absence d'émission de particules et gaz de combustion dans l'atmosphère améliore très favorablement la qualité de l'air,
- ▶ les techniques de forage ont gagné en efficacité sur les vingt dernières années.

Par ailleurs, l'ADEME à travers son dispositif « **EnR Choix** », promeut la géothermie et subventionne la transition vers ce type d'énergie.

Sur le plan économique, la géothermie est plus avantageuse, dès lors que le prix du gaz (PEG) est supérieur à 23,01€ par MWh et celui du CO² à 52,32€. A titre d'information, le prix PEG mensuel du mois de mars 2022 était supérieur à 120€.

Quelles sont les parties prenantes ?

Afin de construire, financer et exploiter la géothermie, une Société de Projet, sous forme de SAS, est en cours de création.

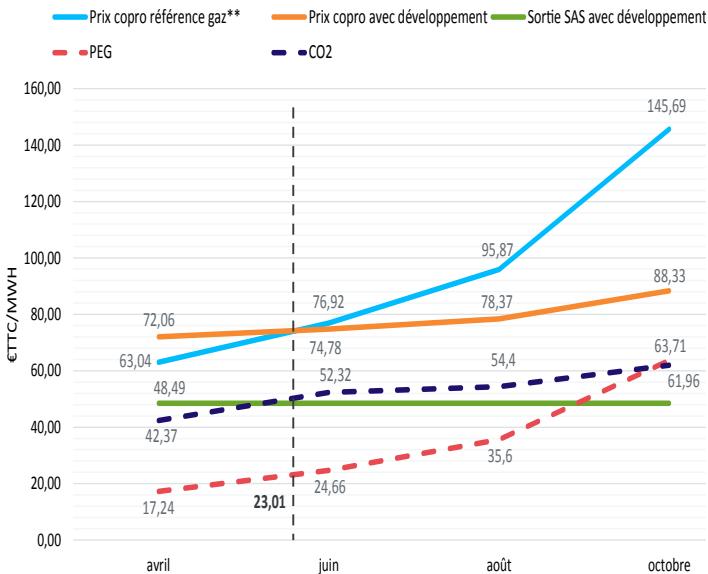
Plusieurs acteurs du dossier participent à ce grand projet : la société ENGIE Solutions, la copropriété de Parly2, la Ville du Chesnay-Rocquencourt et le Département des Yvelines.

La Ville du Chesnay-Rocquencourt est un acteur incontournable car le projet est situé au cœur de son territoire. La mise en place par la Mairie d'un schéma directeur est une étape indispensable pour que le projet de géothermie puisse être subventionné par les acteurs publics (ADEME-REGION IDF).

Le Département des Yvelines participe au projet notamment par la mise à disposition de la parcelle sur laquelle l'énergie géothermique sera extraite.

La société ENGIE Solutions, exploitant actuel du réseau de la copropriété de Parly2, fort de son expérience dans des projets similaires, sera l'opérateur technique, économique, financier et commercial du projet. Elle détient déjà le permis de recherche géothermique qui lui a permis de mener des études de sous-sol depuis Novembre 2020. Elle sera le concepteur, le financeur et l'exploitant de la géothermie.

Modélisation du prix de la chaleur livrée en sous-station en 100% gaz ou avec gaz + géothermie*

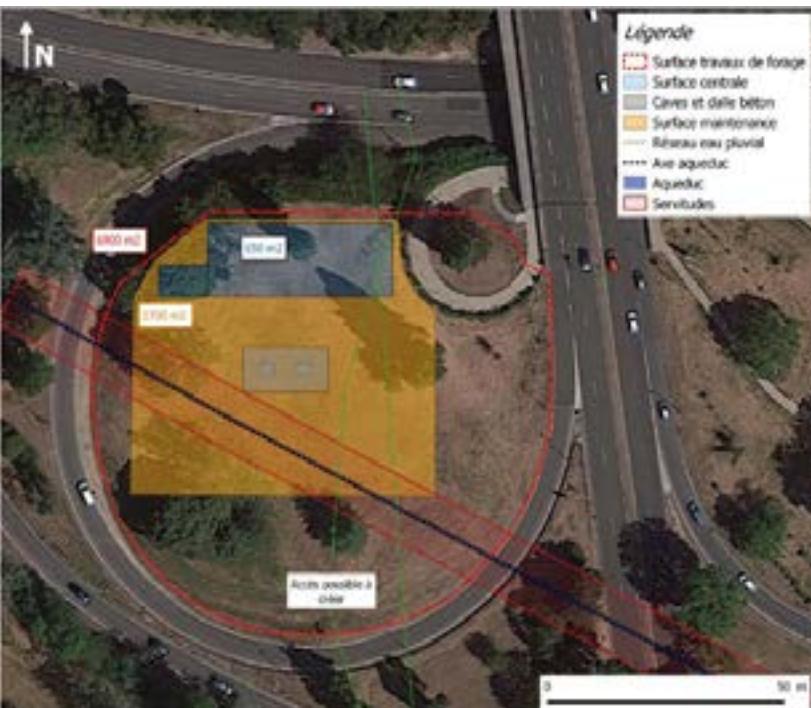


* Prix estimatifs soumis à l'accord du comité d'engagement ENGIE Solutions

** Prix copro référence gaz = 100 % gaz avec rénovation de la chaufferie amortie sur 28 ans

Où se situe la parcelle de forage ?

La boucle routière représentée ci-dessous et située à l'intersection des D186 et D307 a été retenue car elle répond le mieux aux critères géologiques et de distance par rapport aux habitations.



Calendrier et prochaines échéances

- Les dernières négociations ont été finalisées le 15 mai et ont débouché sur l'établissement des statuts de la société Projet, de son pacte d'actionnaires et de la convention de vente de chaleur d'une durée égale à la période d'amortissement des investissements importants qui auront été réalisés par ENGIE.
- En juin 2022, les conseils municipaux et départementaux délibèrent sur leur participation à la société Projet.

La Copropriété de Parly2, en tant que principal consommateur de la chaleur vendue par la Société de Projet, pourra participer à cette société.

A NOTER DANS VOS AGENDAS



Début septembre 2022

brochure descriptive du projet communiquée aux copropriétaires de Parly2

3 octobre 2022

Invitation à une grande réunion d'information

19 octobre 2022

Assemblée Générale Extraordinaire

Délibérations sur la convention de chaleur à conclure avec la société ENGIE ainsi que sur les modalités de participation à ce projet d'envergure.

Une fois le projet validé par l'assemblée des copropriétaires :

novembre 2023 - avril 2025

- réalisation du forage du doublet géothermique
- travaux sur la centrale et le réseau d'interconnexion

Automne 2025

mise en service

L'avenir énergétique de Parly2 sera alors, encore une fois, entre les mains des copropriétaires...



Jean-François LE DRIAN
Directeur Délégué
Habitation SCC

Sur un air de violon... Simone Plagniol, célèbre violoniste Parlysienne

Si vous traversez la résidence St-Michel, peut-être entendrez-vous un air de violon ? Il s'agira probablement d'un exercice de la célèbre violoniste Simone Plagniol...

Originaire de Morlaix, son enfance est imprégnée par la musique : une arrière grand-mère répétitrice du grand compositeur Massenet au Conservatoire de Paris et des parents mélomanes ont favorisé son apprentissage du violon dès l'âge de cinq ans : dans un premier temps, auprès d'un élève de Bouchery, Professeur au Conservatoire National de Paris, puis à Marseille avec un violoniste de l'Orchestre de Radio France.

Ce dernier présente Simone au concours de l'émission : Le Royaume de la musique à l'ORTF et **elle obtient le premier prix à l'âge de 13 ans**, ce qui lui permet de jouer en soliste le concerto de Mendelssohn dans ce même orchestre.

La même année, Simone intègre la classe de Gabriel Bouillon au Conservatoire National Supérieur de Paris et **obtient à 17 ans le 1^{er} prix du Conservatoire de Chambre** dans la classe de Jacques Février et **l'année suivante le premier prix de violon**.

Sa vie professionnelle débute comme violoniste solo dans l'orchestre Association Padeloup de renommée internationale, qui présentait des concerts au Palais de Chaillot chaque dimanche à la fin des années cinquante. Elle poursuit ensuite comme premier violon suppléante, car encore mineure, dans l'orchestre des premiers prix du Conservatoire de Paris formé par Gallois Montbrun. **Une fois majeure, elle est titulaire de l'orchestre lyrique et philharmonique de Radio France.**

Entre temps elle passe le concours du Mozarteum de Salzbourg qu'elle intègre pendant trois ans comme violon solo pour le festival, durant lequel elle travaille avec l'immense chef d'orchestre Herbert von Karajan.

La musique lui fait rencontrer son époux saxophoniste, lors d'un concert de Jazz.

Son parcours la conduit dans de nombreux pays à travers le monde : Chine, Corée, Japon, Allemagne, Autriche, Grande-Bretagne, etc.

Simone Plagniol, 13 ans lors d'un concert des 1^{ers} prix du Royaume de la musique. (anciennement ORTF)



Simone Plagniol en concert.



Des tournées souvent éprouvantes avec peu de repos si bien qu'elle a parfois dû jouer à peine descendue de l'avion. Comme elle le raconte, il est arrivé lors d'une représentation aux USA que le Chef et l'orchestre, épuisés par le voyage, jouent la partition de la Symphonie pour orgue de Saint-Saens sur un tempo particulièrement lent !

Elle poursuit sa carrière à Radio-France qu'elle quitte en 2005.

Professeur au conservatoire de Chevreuse, Simone Plagniol continue à enseigner le violon...

Propos recueillis par
Jean-Pierre CHOTARD
(CSP)

Nos jardins au printemps

Espaces verts et jardins privatifs retrouvent leurs massifs colorés et nous apportent le parfum des premières pivoines et des pelouses fraîchement coupées...
La lettre de Parly2 remercie les copropriétaires qui nous ont ouvert les portes de leurs jardins.



Photos : Hervelyne DUQUESNOY (CSP)
Frédéric CHESNAY (CSP)



Economies d'énergie : quand les comportements individuels et les pistes collectives se conjuguent...

Les Lettres de Parly2, et ce numéro spécialement, vous informent régulièrement sur le suivi des coûts en matière d'eau et d'énergie (électricité et gaz) et la recherche d'économies au sein de notre copropriété.

L'explosion du coût d'acquisition des énergies, qui résulte de causes exogènes à notre copropriété, nous oblige, comme toute collectivité responsable, à réorienter profondément nos choix collectifs et nos comportements individuels pour garder la maîtrise de postes de dépenses majoritaires dans nos charges.

Au-delà de ce souci bien réel concernant les charges à financer, les évolutions de conscience en matière de respect de l'environnement tout comme un contexte juridique de plus en plus incitatif, voire contraignant, conduisent à donner une priorité au sujet.

De grands dossiers ont ainsi été ouverts ces dernières années

- ▶ Etude sur le bâti (séminaire du Conseil Syndical Principal de mai 2019) : état des lieux et améliorations à éventuellement apporter (isolation des façades, ventilation mécanique... conseils de l'architecte)
- ▶ Evolution des contrats d'acquisition de gaz et d'électricité
- ▶ Analyse critique de nos installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, inventaire des solutions d'avenir (dont géothermie) et étude comparée de leur adéquation au cas de Parly2
- ▶ ...

Des recommandations quant aux actions individuelles en termes d'utilisation des ressources ont été diffusées

- ▶ Economies d'eau ¹ et particulièrement d'eau chaude, recours au contrat de la copropriété avec la société ISTA-AQUAGEST (contrat d'entretien des robinetteries et sanitaires dans les parties privatives, inclus dans les charges de la copropriété)
- ▶ respect du tri sélectif ²
- ▶ ...

L'accompagnement d'actions individuelles concernant des travaux à l'initiative des copropriétaires

Les cahiers des charges votés en assemblée générale sont le support des travaux d'initiative individuelle.

Entre actions individuelles et actions collectives, validées par le CSP et les assemblées générales de Parly2, on peut citer :

- ▶ Economies d'électricité avec allumage automatique par palier
- ▶ Remplacement des ampoules des lampadaires et des parties communes des immeubles par des LED
- ▶ Isolation des halls d'entrée

2 AVENUE DE CAMOENS



Isolation hall + rénovation bois

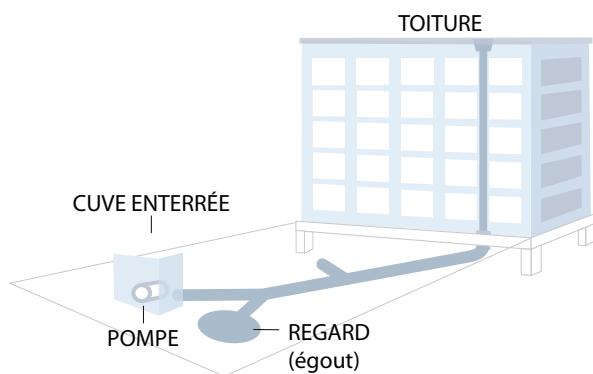
1 - Cf. Lettres de Parly2 n°s 81, 86, 92, 94

2 - Cf. Lettre de Parly2 n° 91

- ▶ Isolation des toits terrasses³ avec des formules de plus en plus performantes
- ▶ Evolution des espaces verts en plantes moins consommatrices d'eau et moins allergènes
- ▶ Préservation des arbres - qui en particulier protègent de la chaleur en été - en liaison avec l'initiative Silvavenir du CSP (inventaire et suivi de la bonne santé des plus de 2600 sujets plantés dans les parties communes de Parly2)⁴
- ▶ Double-vitrage
- ▶ ...

D'autres pistes, très intéressantes, sont étudiées à l'initiative des résidences

En voici un exemple : la Résidence Maillot a proposé, pour économiser l'eau, qu'en cas de travaux sur les vides sanitaires, soit prévue une double sortie des eaux pluviales pour récupération dans des citernes enterrées.



3 - Le passage en toitures vertes n'est pas possible en raison de l'accès aux toitures par les skydomes.

4 - Lettre de Parly2 n° 91

Résidence Maillot : récupération de l'eau de pluie

« Nous consommons une quantité importante d'eau pour nos jardins ; dans le même temps, les étés sont de plus en plus chauds et l'administration nous interdit l'arrosage dès l'annonce d'une éventuelle sécheresse.

Or il tombe sur notre région 720 mm de pluie par an soit environ 300 m³ par toiture-terrasse.

Il serait opportun de profiter de cette manne lors de la réfection de nos vides sanitaires. A cette occasion, il suffit de prévoir la récupération des eaux de pluie par une sortie en Y avant le rejet dans l'égout.

Une branche allant vers l'égout, l'autre munie d'un tampon dans l'attente d'un stockage de l'eau dans une cuve en polyéthylène enterrée sous une pelouse.

Cette cuve pouvant être alimentée par plusieurs arrivées d'eau pluviale si le site le permet.

L'eau stockée étant protégée de la lumière, elle ne nécessite pas de traitement chimique.

Cette modification mineure serait sans coût supplémentaire après consultation des prestataires concernés et nous ferait économiser plus de 1 500€ par an et par bâtiment »

Chacun est sensibilisé à l'aspect environnemental et financier de la vie à Parly2. La généralisation des actions individuelles se traduit par un effet collectif significatif.

A suivre : peut-être de nouvelles initiatives à partager dans de futurs numéros de La lettre de Parly2...

▶ **Marie-Françoise RIVET (CSP)**
Jean-Pierre CHOTARD (CSP)
Gérard DESCOMBES (CSP)

MBS MENUISERIE
CRÉATION • RÉNOVATION • REMPLACEMENT



Contact : **MBS SAS**
5 rue de la Vallée Yart
78640 Saint germain de la Grange
☎ 01 30 55 05 65
✉ mbs.sarl78@gmail.com



Menuiserie bois

- Baie Fenêtres et portes fenêtres
- Baies coulissantes et basculantes
- Créations d'aérations (mise aux normes)
- Parquets collés et flottants
- Volets roulants

Serrurerie

- Réparation ou remplacement de serrures multi-points
- Portes blindées (appartement et cave)



La sécurité dans nos résidences. Que fait Parly2 ?



LES NUMÉROS UTILES EN CAS D'URGENCE

Service d'Astreinte-Sécurité de la copropriété :

01 39 43 95 61 ou 06 60 14 63 55

Semaine : pendant les heures de fermeture
de la loge (12h-15h et 20h-8h00)

Week-ends et les jours fériés : 24h/24

Centre de Supervision Urbain de la Mairie (CSU)

01 39 23 23 23

Accueil téléphonique permanent

Police Nationale :

17

Accueil téléphonique permanent

Bien que située dans une zone géographique plutôt calme, la copropriété a, depuis plusieurs années, pris de nombreuses mesures pour décourager les actes malveillants en installant des interphones et des digicodes (parfois les deux). En 2015, l'implantation de systèmes de vidéo protection dans les espaces de stationnement et dans les halls d'immeuble a débuté.

En 2022, les 2/3 de la copropriété bénéficient de cette protection.

Sur leurs heures de présence, les intendants effectuent des rondes dans les espaces extérieurs et intérieurs. N'hésitez pas à leur signaler tout événement suspect.

En dehors des heures de présence des intendants, nous vous rappelons que la copropriété, depuis de nombreuses années, s'est dotée d'un service d'astreinte-sécurité qui intervient sur simple appel.

Quelles précautions prendre ?

N'ouvrez jamais la porte de l'immeuble aux personnes inconnues. Pour les logements les plus accessibles, fermez vos fenêtres et portes-fenêtres pendant vos absences, même pour quelques minutes. Méfiez-vous des « vols par ruse » (ces personnes qui se font passer pour un livreur, un pompier, un agent d'électricité, etc.) et ne laissez jamais entrer ces inconnus chez vous.

Le Syndic n'envoie jamais des intervenants chez les résidents sans les prévenir et encore moins sans prévenir l'intendant. Vous avez un doute ? Appelez l'intendant !

Vous êtes victime ou témoin, un événement vous interpelle (appel d'un inconnu à l'interphone, promeneur suspect, ...), appelez l'intendant (pendant ses heures de service) ou le service de sécurité de la copropriété (01 39 43 95 61) et/ou la police (municipale ou nationale) le reste du temps et notamment de 20h à 8h et les week-end et jours fériés.

Côté Municipalité... qu'en est-il ?

En plus de sa Police Municipale, la commune s'est dotée depuis plusieurs années d'un Centre de Supervision Urbain (CSU), avec un accueil téléphonique permanent pour les habitants. Ce CSU s'appuie, pour remplir sa mission, sur un vaste réseau de caméras de vidéosurveillance qui s'étoffe d'année en année.

Police Nationale, Police Municipale, CSU ... qui appeler en priorité ?

Sur le principe, en cas de besoin, il faut toujours contacter le 17, seul numéro pouvant permettre l'enregistrement officiel de l'évènement en cas de dépôt de plainte ou de poursuite judiciaire. Cependant, à l'échelon local, la Police Municipale et le CSU ayant montré leur efficacité, pour tout délit ou incivilité qui vient de se commettre, il faut contacter sans délai le CSU qui constitue en réalité l'œil électronique de la commune et qui est en capacité d'orienter en temps réel les patrouilles engagées, permettant ainsi d'interpeller ou d'identifier des auteurs d'infraction. Et comme le CSU travaille directement avec la Police Municipale, il n'est pas utile de contacter la Police Municipale si vous avisez initialement le CSU.

**Le protocole à adopter est donc le suivant :
Contacter le CSU puis la Police Nationale**

Et le GPO (Groupe Partenariat Opérationnel) ... à quoi sert-il ?

Supervisé par le Chef du Centre de Sécurité de Proximité (basé au Commissariat de Versailles), le **GPO** se réunit chaque mois pour partager ses actions et informations. Outre le Maire-Adjoint en charge de la Sécurité, le chef de la Police Municipale et le chef du CSU, cette instance regroupe également les représentants des groupes scolaires et des habitats collectifs de la commune et la Direction du Centre Commercial. La copropriété de Parly2 y est représentée par le Syndic et/ou la Présidence du Conseil Syndical Principal. Nous y recensons les événements, les



analysons et nous en tirons des enseignements permettant d'améliorer la sécurité sur tout le secteur.

Cette collaboration permanente a permis de restreindre le nombre des événements, de diminuer les nuisances et d'identifier des auteurs de délits (caméras municipales ou Parlysiennes).

Mais la sécurité à Parly2, ce sont aussi les comportements individuels :

► **L'interdiction de stationnements abusifs :**

les places sont chères à Parly2. Il y a peu d'endroits où se garer si l'on n'a pas son propre parking. Alors certains utilisent les espaces « pompiers » ou les accès aux résidences, au mépris des risques que cela fait courir à la collectivité. En cas d'incendie, ces espaces réservés ou ces accès sont indispensables à une intervention rapide. Toute gêne retarde les actions des pompiers. Ces stationnements sont strictement interdits. La Police verbalise les contrevenants et peut faire évacuer les véhicules par la fourrière.

► **La vitesse limitée sur les axes routiers de la copropriété :**

les espaces sont réduits, les enfants sont nombreux, les cyclistes aussi ; un accident est si vite arrivé ! N'en prenez pas le risque et circulez dans nos voies à vitesse réduite (idéalement de 20 à 30 km/h).

► **Le ramonage des conduits de fumée :**

certains logements possèdent une cheminée. Le ramonage des conduits, chaque année, est obligatoire. Un conduit mal entretenu peut entraîner un incendie dont les conséquences peuvent être très importantes, tant sur le plan humain que matériel. Ne jouons pas avec ça. Ramonons nos conduits !

► **La vérification des installations électriques**

privatives : elles doivent être vérifiées régulièrement. Les bailleurs sont obligés de délivrer des logements en conformité à leurs locataires. Mais les propriétaires occupants font-ils le nécessaire ? Certains logements ont des équipements d'origine. Le risque existe. Il faut (faire) vérifier son installation électrique pour s'assurer que tout est en ordre : pas trop d'équipements sur une même prise murale et protections - fusibles ou disjoncteurs - adaptées dans le tableau électrique.

► **L'entretien des canalisations contre la**

légionellose : la légionelle est naturellement présente dans l'eau mais est inerte en basse température, elle peut être ingérée sans problème mais peut déclencher des infections pulmonaires par respiration de microgouttelettes (douche, vapeur, etc.). Elle se développe principalement sur les éléments de canalisations entartrées, dans de l'eau stagnante (canalisation peu ou pas utilisée) et à des températures médianes (25 à 45°). L'eau chaude circule à des températures supérieures (au-delà de 50°) mais peut stagner et se refroidir (absences). Il est donc important de faire couler l'eau (30 s à 1 min) de vos robinets (eau froide et eau chaude) à chaque retour d'absence prolongée, notamment par temps chaud et de détartrer régulièrement vos installations privatives (mousseurs, becs de robinets, douchettes, etc.).

► **Olivier DEHAUT**
(Syndic)

Le Centre Culturel de Parly2 poursuit sa renaissance avec l'arrivée du Caméra Club du Chesnay-Rocquencourt (CCC)

Après **Le Web pour Tous, Accueil des Villes Françaises et Méditation en Yvelines**, une nouvelle association vient de rejoindre le Centre Culturel et y exerce désormais ses activités de « **développement des techniques et de l'art de la vidéo** ».

Le CCC propose des sessions théoriques et pratiques au cours desquelles l'on découvre différentes étapes de la vidéo : prise de vues, son, lumière, montage, effets spéciaux... Au cours des séances de travail, les réalisations individuelles et collectives¹ sont présentées avec tout l'intérêt des échanges de réactions, de critiques constructives et de conseils des autres membres, permettant l'amélioration.

Hugues Franconnet, Président, nous a présenté les locaux en cours d'aménagement avec l'aide efficace des adhérents : isolation phonique, câblage, éclairage, fond vert permettant de faire des incrustations...

La convivialité et la transmission bienveillante, ces valeurs prônées et pratiquées par le CCC, se traduisent par un accueil aisé des nouveaux membres. Au club, chacun vient avec ses souhaits et ses envies de progresser. L'objectif principal n'est pas la participation et la sélection pour les concours des films réalisés. Mais cette bienveillance est récompensée ! Le CCC a reçu l'an dernier plusieurs prix au Festival des Méliès².



Nous avons rencontré, lors d'un de leurs rendez-vous hebdomadaires, des vidéastes heureux, venus de différents horizons.

Voici quelques-uns de leurs témoignages.

1- Plusieurs caméras, plusieurs angles de vue. Captations de concerts, de spectacles, de chorales. Exemple : « Feu Monsieur de Marcy », au Théâtre de la Nouvelle France en mars 2022.

2- Le Caméra Club du Chesnay est affilié à CINEVIF (Cinéma et Vidéo en Ile de France), lui-même partie du réseau de la FFCV (Fédération Française de Cinéma et Vidéo) qui organise des concours régionaux et nationaux. La FFCV est signalée par le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC).



Centre Commercial Parly2 - 78150 Le Chesnay - 01 39 54 21 21



Une nouvelle vision de la vie

MOI,

je peux choisir
mon opticien
les yeux fermés !

Votre opticien s'engage

Qualité de service certifiée
AFNOR Certification



www.afnor.org

POUR LA SANTÉ DE VOS YEUX, EXIGEZ UN OPTICIEN CERTIFIÉ par AFNOR Certification

Choisir un opticien certifié par AFNOR Certification, c'est la garantie d'une qualité de service reconnue par les autorités et partenaires de santé et les consommateurs. Cette certification est contrôlée chaque année, sous anonymat, par l'organisme indépendant AFNOR Certification.

www.optic2000.com

Hugues

est l'un des « *sachants* » évoqués, il préside l'association. « *J'avais connu des clubs où les films présentés étaient l'objet de remarques souvent désagréables... J'ai voulu changer cela.* »

Didier

travaillait dans la communication d'une association consacrée au handicap. Il souhaitait « *partager des pratiques avec d'autres réalisateurs, parler montage, confronter des expériences.* » Le CCC a comblé ses attentes « *Ici on est porté et aidé.* » Aujourd'hui il réalise des tutos.

Bruno,

adhérent récent, souligne « *l'excellent accueil réservé, très enrichissant : on a très vite envie de mettre en application tout ce que l'on apprend.* »

Darius

évolue dans le milieu de la photo. Au CCC qu'il fréquente depuis 7 ans, il a appris le montage et la maîtrise du son. Il s'est initié au tournage multicaméras avec une expérience lors de la conférence du photographe franco-iranien Reza au Chesnay-Rocquencourt. Il s'intéresse à la fiction mais surtout au documentaire.

« *L'ambiance au Club est familiale. On apprend au fur et à mesure. On découvre des logiciels...* »

D'autres, comme **Annette**, partagent ces moments de créativité et d'acquisition de connaissances.

Raphel,

arrivé de Pondichéry il y a 3 ans avec son épouse **Kani**, également membre du Club, a trouvé au CCC de quoi concrétiser ses projets de montage pour des écoles : « *Je suis très content de cette association. J'ai fait ma première expérience de captation.* »

Gérard

a voulu redémarrer la réalisation de films quand il a pris sa retraite il y a 10 ans. Il a connu le CCC avec « *une bonne ambiance et des sachants dont les conseils lui ont permis de progresser... Après, il y a bien sûr du travail personnel mais on est bien encadré, bien accompagné.* »

De plus, Gérard entretient le site internet de l'association avec des informations sur les activités du club et des films des adhérents.



← Scannez, découvrez le site de l'association et visionnez les films réalisés !

Découverte, humour, émotion...

<https://cameraclubduchesnay.wixsite.com/cameraclubduchesnay/la-vie-du-club>

Et vous ? Si vous voulez vous initier ou vous perfectionner, sachez que les inscriptions peuvent être prises à tout moment de l'année !

► **Marie-Françoise RIVET (CSP)**

Brèves



ARRET TECHNIQUE D'ETE : COUPURE D'EAU CHAUDE

Du dimanche 31 juillet - 20h00 au samedi 06 août - 8 h00.



OUVERTURE DES PISCINES

Du mercredi 25 mai au dimanche 18 septembre 2022.

PROJET GEOTHERMIE

- **Grande réunion d'information : lundi 3 octobre 2022** *heure à confirmer*

Présentation complète du projet et des enjeux
Questions & Réponses

- **Assemblée Générale Extraordinaire : mardi 19 octobre 2022** *heure à confirmer*

Conclusion de la Convention de chaleur avec ENGIE et modalités de participation de la Copropriété, Votes des copropriétaires.

Les copropriétaires recevront une invitation pour ces 2 événements



élisez
le candidat qui,
par nature,
respecte ses promesses !

Promesse n°3 :
vous offrir
un vélo électrique*

du 2 Mai au 30 Juin 2022

CPH
IMMOBILIER



Vous souhaitez vendre votre bien dans les meilleures conditions ?
Pour vous accompagner, on en connaît un rayon...

**Dans le cadre d'un mandat exclusif de vente,
nous offrons à tous nos clients un vélo électrique !***

* Dans le cadre de la vente d'un mandat exclusif de vente pour un montant de commission minimum de 10 000 € TTC
Valeur du vélo électrique : 10% de la commission agence, plafonné à une valeur de 2 000 € TTC

➔ **AGENCE du CHESNAY**

2, avenue Charles-de-Gaulle
BP 112 - 78153 LE CHESNAY Cedex
Tél. : 01 39 63 67 51
parly2@cph.fr

CPH
IMMOBILIER

➔ **AGENCE du C.C. PARLY 2**

Porte Saint Michel
Proche Décathlon
Tél. : 01 39 55 48 00
parly2@cph.fr